

STOP AU GASPILLAGE D'IMPRIMÉS PUBLICITAIRES ! A PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE LES PROSPECTUS SERONT INTERDITS DANS LES BOITES AUX LETTRES DE LA METROPOLE

De nombreuses boîtes aux lettres affichent un STOP PUB pour ne pas recevoir de dépliants publicitaires, à partir du 1^{er} septembre la norme s'inversera : seules les boîtes aux lettres affichant un OUI PUB recevront un imprimé publicitaire.

Les prospectus pèsent lourds dans nos poubelles. En France ils représentent plusieurs centaines de milliers de tonnes chaque année alors que près de 50 % des usagers les jettent sans même les avoir lus.

Face à ce constat, la loi « Climat et Résilience » votée à l'été 2021 permet à 15 territoires pilotes, dont la Métropole, de tester la mise en place du OUI PUB.

Cette loi vise à interdire la distribution d'imprimés publicitaires non adressés, sauf si l'autorisation est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres.

Cette démarche concrète en faveur de la réduction des déchets permet à l'utilisateur de choisir s'il veut, ou non, recevoir de la publicité.

Les objectifs du dispositif :

- Ne pas subir la publicité mais la choisir,
- Réduire le gaspillage papier lié aux imprimés publicitaires non lus,
- Encourager la publicité « Responsable »;
- Sensibiliser à la réduction des déchets et encourager les bonnes pratiques.

Comment se procurer un adhésif OUI PUB ?

Les adhésifs seront mis à disposition à partir du mois de juin 2022

- **Sur demande** au 0800 500 027 (appel gratuit) ou par le formulaire en ligne de demande de documentation demarches.grenoblealpesmetropole.fr service déchets/demander un document
- **En libre-service** dans les accueils des bâtiments de la Métropole et en mairies des communes volontaires.



RENSEIGNEMENTS | 0 800 500 027 | grenoblealpesmetropole.fr